

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Réunion du 7 septembre 2026

Date de convocation
2 septembre 2026
Date d'affichage de l'avis
2 septembre 2026
Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15
N° d'ordre
D_2026_8_3

L'an deux mille vingt-six et le sept septembre, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOEIL-BEZING, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles CAMY.

Etaient présents : MM. G. CAMY, S. TASTET, B. LORRY, R. CARDY, M.-C. LALANNE, A.-C. LE PENVEN, C. GUILLARD, C. ANTRAYGUES, D. GRABE-BIDAU, M. CLAVÉ, V. LABORDE, C. DESPRÉ, V. LAMY, P. ESPINASSEAU, P.-H. NAU-HENDEL.

Assurait la fonction de secrétaire de séance : M.-C. LALANNE.

Etait également présente : C. BROT, secrétaire de mairie.

DEMANDE DE SUBVENTION PRÉLEVÉE SUR LE PRODUIT DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire indique les différents travaux de sécurisation qui seront réalisés en 2026 :

1. CRÉATION DE CHEMINS PIÉTONNIERS POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DES PIÉTONS SUR LA 2EME TRANCHE DE LA RUE DE LA GARE :

Le coût prévisionnel est de 34.625 € H.T., soit 41.550 € T.T.C..

2. SÉCURISATION (CRÉATION OU RÉAMÉNAGEMENT) D'ITINÉRAIRES CYCLABLES

A – CRÉATION D'UN CHAUCIDOU SUR LE CHEMIN LATÉRAL

Le coût prévisionnel est de 23.000 € H.T., soit 27.600 € T.T.C..

B – RÉAMÉNAGEMENT D'UNE CHAUSSÉE A VOIE CENTRALE BANALISÉE SUR LE CHEMIN LATÉRAL

Le coût prévisionnel est de 8.496,80 € H.T., soit 10.196,16 € T.T.C..

3. AMÉNAGEMENTS DE SÉCURITÉ EN TRAVERSE D'AGGLOMÉRATION SUR VOIRIE COMMUNALE

Le coût prévisionnel est de 31.450 € H.T., soit 37.740 € T.T.C..

4. AMÉNAGEMENT D'AIRES DE STATIONNEMENT DEVANT LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Le coût prévisionnel est de 30.635 € H.T., soit 36.762 € T.T.C..

5. REMISE EN ÉTAT DE LA VOIRIE COMMUNALE A LA SUITE D'INTEMPÉRIES COURANTES POUR MAINTENIR UN NIVEAU DE SÉCURITÉ DES USAGERS DE LA ROUTE

Le coût prévisionnel est de 42.040 € H.T., soit 50.448 € T.T.C..

6. CONSTRUCTION D'ABRIBUS

A – CONSTRUCTION D'UN ABRIBUS SUR LA D 937

Le coût prévisionnel est de 4.830 € H.T., soit 5.796 € T.T.C..

B – CONSTRUCTION D'UN ABRIBUS SUR LA D 937

Le coût prévisionnel est de 5.355 € H.T., soit 6.786 € T.T.C..

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune peut solliciter auprès du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques une aide financière au titre de la répartition des amendes de police relative à la circulation routière et à la mise en sécurité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **décide à la majorité absolue (14 : pour, 1 : abstention) :**

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à réaliser toutes les formalités nécessaires au dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour solliciter au titre de la répartition des amendes de police relatives à la circulation routière et à la mise en sécurité, une aide financière pour la création des cheminements piétonnier suivants : « rue de la Gare, 2^{ème} tranche », pour la sécurisation de l'itinéraire cyclable du « chemin latéral », pour la création de l'itinéraire cyclable du « Chemin Latéral », pour des aménagements de sécurité en travers d'agglomération sur voirie communale, pour l'aménagement d'aires de stationnement devant les établissements scolaires, pour la reprise en état de la voirie communale à la suite d'intempéries courantes pour maintenir un niveau de sécurité des usagers de la route et pour la construction d'abribus.

Adopté à la majorité absolue,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,



Gilles CAMY